



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Inf.25.1.4b

5 février 2026

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 - 29 mars 2026
Point 25.4.1 de l'ordre du jour

**RÉSUMÉ ET ANALYSE DES RAPPORTS DE MISE EN ŒUVRE POUR LE PLAN D'ACTION
VISANT À TRAITER LES RÉCOLTES DE VIANDE SAUVAGE AQUATIQUE EN AFRIQUE
DE L'OUEST**

(Préparé par le Secrétariat)

Clause de non-responsabilité : Ce document, rédigé à l'origine en anglais, a été traduit automatiquement à l'aide d'un outil en ligne. Se référer au contenu original en anglais comme source principale d'information. Le Secrétariat a utilisé l'outil en ligne gratuit pour traduire certaines annexes qui contiennent du texte pour information et non pour adoption. Cela a permis de réaliser des économies sur le budget de traduction. Nous invitons les Parties à nous faire part de leurs commentaires sur cette approche.

Résumé :

Ce document contient un résumé et une analyse des rapports de mise en œuvre du Plan d'action sur la viande sauvage. Des réponses ont été reçues par le Burkina Faso, le Ghana, le Nigeria et le Togo.

Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>3</i>
<i>Discussion des points clés.....</i>	<i>3</i>
<i>Thème 1 – Faire le point des connaissances scientifiques et identifier les lacunes.....</i>	<i>9</i>
<i>Thème 2 – Comprendre les facteurs et les pressions liées à la récolte de viande sauvage aquatique</i>	<i>11</i>
<i>Thème 3 – Comprendre l'intersection entre la pêche et l'environnement (national et international) et créer des liens plus forts.....</i>	<i>13</i>
<i>Thème 4 – Favoriser des solutions communautaires et renforcer la loi et l'application de la loi là où c'est nécessaire.....</i>	<i>15</i>
<i>Thème 5 – Sensibiliser et promouvoir le changement de comportement afin d'améliorer la protection des espèces utilisées comme viande sauvage aquatique.</i>	<i>17</i>
<i>Thème 6 – Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement durable pour la conservation des espèces utilisées comme viande sauvage aquatique</i>	<i>18</i>

Introduction

Le Plan d'action pour traiter la récolte de viande sauvage aquatique en Afrique de l'Ouest a été adopté en 2024 par les Parties CMS ([Résolution CMS 14.15](#)). Ce document fournit un résumé des rapports sur la mise en œuvre de ce Plan d'action. Les rapports sont basés sur un modèle élaboré par le Secrétariat, conformément aux instructions de la Décision CMS 14.193. Le format demande des informations sur chacune des activités incluses dans le Plan d'action : actions entreprises, obstacles à la mise en œuvre et progrès dans la mise en œuvre des activités. Les rapports recueillis auprès des États de secteur, tels qu'instruits par la Décision 14.190(c), serviront à formuler des recommandations en vue de la mise en œuvre ultérieure du Plan d'action.

Sur les 15 États de l'aire de répartition, 4 ont répondu à [la notification CMS 2025/002](#) et à des courriels de suivi demandant aux États de leur aire de répartition de faire rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action pour lutter contre la viande sauvage aquatique en Afrique de l'Ouest. En raison du calendrier des réponses, ce résumé n'a pu être publié qu'en tant que document d'information. Les résultats décrits ci-dessous ne s'appliquent qu'à ces quatre pays. Des réponses ont été reçues du Burkina Faso, du Ghana, du Nigeria et du Togo.

Discussion des points clés

L'analyse du Secrétariat sur les progrès de la mise en œuvre, résumée dans le tableau 1 à l'aide d'un système de feux de circulation, ne donne qu'une image partielle, étant limitée à la fois par le faible taux global de soumission (moins de 27 %) et par le fait que plusieurs pays ayant déclaré n'ont pas utilisé le menu déroulant fourni dans le modèle de rapport pour indiquer l'état des progrès dans la colonne de progrès. En conséquence, l'évaluation met en lumière des schémas généraux plutôt qu'un aperçu complet des progrès à travers toutes les actions.

Parmi les rapports disponibles, l'engagement le plus fort concerne l'Action 5.1 sur la sensibilisation et le changement de comportement, trois des quatre États de répartition signalant indiquant qu'une certaine activité a débuté dans ce domaine. En revanche, les ressources financières limitées sont apparues comme une contrainte récurrente, explicitement mentionnée par deux pays rapporteurs (Burkina Faso et Togo) comme un obstacle principal à l'avancement sur plusieurs points d'action. Ces résultats suggèrent une capacité de mise en œuvre inégale et soulignent la nécessité de mécanismes de soutien plus cohérents dans toute la région.

En regardant vers l'avenir, plusieurs zones de réponse potentielles peuvent être identifiées. Pour soutenir la poursuite des progrès dans le cadre du Plan d'action, les recommandations suivantes pour renforcer davantage la mise en œuvre du Plan d'action ont été extraites des rapports, en se basant sur les défis identifiés par les États concernés :

- Obtenir des financements supplémentaires pour assurer une mise en œuvre efficace du Plan d'action, en mettant l'accent sur l'engagement avec chaque État de répartition pour le meilleur soutien et l'aide.
- Mettre en place le renforcement des capacités et la formation auprès des parties prenantes et des États de répartition afin d'équiper les États de répartition des connaissances technologiques nécessaires pour aborder divers points d'action.
- Faciliter un meilleur échange de données pertinentes sur la conservation afin d'éclairer la planification et le suivi.
- Assurer un soutien technique continu de la part des partenaires régionaux et internationaux en facilitant l'accès à des conseils d'experts, des outils standardisés et des

meilleures pratiques qui contribuent à aligner les actions nationales des États de répartition avec les objectifs du SSAP.

- Promouvoir la collaboration inter-agences par un renforcement ciblé des capacités pour répondre aux points d'action, incluant des formations régulières, des ateliers conjoints et des meilleures pratiques partagées.

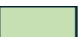
Tableau 1 : Aperçu du rapport d'avancement pour chaque action sur la viande sauvage aquatique

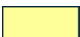
Action	Acteur principal	États de répartition			
		Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
		Progrès			
1.1.1 Notes d'information sur les connaissances scientifiques	AWM WG en collaboration avec Focal Points				
1.1.2 Diffusion des notes de briefing	Secrétariat de la CMS	N/A	N/A	N/A	N/A
1.2.1 Évaluation des connaissances scientifiques	Points de référence de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO				
1.2.2 Identifier et approcher les principales institutions scientifiques	AWM WG	N/A	N/A	N/A	N/A
1.2.3 Encourager la création et l'expansion des réseaux	AWM WG	N/A	N/A	N/A	N/A
2.1.1 Préparer une note d'information sur l'importance de l'AWM comme aliment local	Institutions de recherche, ONG et agences gouvernementales avec le soutien du gouvernement AWM	N/A	N/A	N/A	N/A
2.1.2 Recherche et publication de la relation entre l'offre, la demande et les avantages	AWM WG impliquant étroitement les institutions de recherche	N/A	N/A	N/A	N/A
2.1.3 Recherche et publication sur les flottes de pêche à l'INN et à petite échelle dans la région	AWM WG impliquant étroitement les institutions de recherche ouest-africaines	N/A	N/A	N/A	N/A
2.1.4 Préparer un briefing sur les écosystèmes vulnérables au changement climatique et à la perte de biodiversité	Gouvernement de travail AWG en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO				
2.2.1 Préparer des notes d'information nationales sur les systèmes socio-écologiques	Points focaux CMS avec le soutien de la société civile et des institutions de recherche				
2.2.2 Préparer une note d'information sur les tendances démographiques	Points de référence de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO avec le soutien de la société civile et des institutions de recherche				
2.3.1 Élaborer une stratégie de diffusion de l'information	Gouvernement de travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO				


Action	Acteur principal	États de répartition			
		Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
2.3.2 Élaborer une stratégie de collecte de fonds pour soutenir la stratégie de diffusion	Secrétariat de la CMS	N/A	N/A	N/A	N/A
2.3.3 Résumer les résultats des 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2 et distribuer.	AWM WG en collaboration avec les points focales CMS et d'autres institutions et acteurs				
3.1.1 En s'appuyant sur les informations fournies dans les actions 1.1 et 2.3, poursuivre les recherches et créer un résumé des résultats sur la biodiversité dans les régions	AWM WG et institutions régionales de recherche et d'enseignement	N/A	N/A	N/A	N/A
3.1.2 Note d'information sur les différentes agences et ONG pertinentes, en mettant l'accent sur l'environnement	Gouvernement de travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO				
3.1.3 Note de briefing sur les opportunités pour les agences de mieux traiter la récolte IAWM	Collaboration du Gouvernement de travail AWM avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO				
3.2.1 Note de presse sur les mandats de la CITES, de la CMS et de la Convention d'Abidjan	AWM WG et points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la CBI et de la FAO				
3.3.1 Rencontrer en région, en ligne, pour explorer des opportunités de synergies entre agences et élargir le plan d'action	Points de focalisation de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la CBI et de la FAO				
4.1.1 Identifier, documenter et publier des exemples de bonnes pratiques de conservation des espèces menée par la communauté	Gouvernement de travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la CBI et de la FAO				
4.1.2 Rencontrer les communautés pour trouver des apprentissages communs et des solutions	Gouvernement de travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la CBI et de la FAO				
4.1.3 Reconditionner les informations générées dans les actions 1.1, 2.3 et 3.1 et traduire	Le WG AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de				

		États de répartition			
		Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
Action	Acteur principal	Progrès			
	l'UICN, de la CBI et de la FAO, d'ONG locales, de la société civile et des universités				
4.1.4 Développer et mettre en œuvre un programme dédié à la diffusion des enseignements communs à d'autres communautés	AWM WG en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la CBI et de la FAO, des ONG locales et de la société civile				
4.2.1 Établir et mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre le braconnage	Points focales de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO, soutenus par le Gouvernement de Travail AWM				
4.2.2 Élaborer un plan régional et des outils pour l'application et le suivi	Points focales de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO, soutenus par le Gouvernement de Travail AWM				
4.2.3 Créer une synergie d'action pour soutenir les États afin d'atteindre les objectifs CBS 30x30 concernant les aires protégées	Points de focalisation des CMS, CITES, Convention d'Abidjan, Ramsar, UICN, FAO et comités nationaux associés				
5.1.1 Réaliser une analyse d'enquêtes sur les connaissances et les attitudes	Points focales de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO, en collaboration avec le groupe de travail AWM				
5.1.2 Développer un programme d'éducation et de communication environnementales (CEE)	Points de focalisation de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO, des ONG et des médias				
5.1.3 Accroître la capacité, l'échange d'informations, le plaidoyer et la sensibilisation du public des différents groupes communautaires au niveau local	Points de référence de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO				
6.1.1 Donateurs de cartes ayant des intérêts géographiques et thématiques convergents pour la conservation des espèces de viande sauvage aquatique	Gouvernement de travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO				

		États de répartition			
		Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
Action	Acteur principal	Progrès			
6.1.2 Création de base de données de financement	Gouvernement de travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO				
6.1.3 Établir des mécanismes institutionnels pour la collecte de fonds durable et la gestion des fonds acquis	Le Gouvernement de Travail AWM après consultation avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la FAO et de la CEDEAO	N/A	N/A	N/A	N/A
6.1.4 Promouvoir la stratégie de financement auprès des partenaires financiers (documents de plaidoyer)	Le Gouvernement de Travail AWM après consultation avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la FAO et de la CEDEAO	N/A	N/A	N/A	N/A
6.2.1 Financer et recruter un coordinateur régional pour soutenir les points focaux CMS et la mise en œuvre du plan d'action	Agences donatrices et points centraux CMS				

 Complete

 Work in Progress

 No Action

Thème 1 – Faire le point des connaissances scientifiques et identifier les lacunes

Objectif thématique sur 5 ans : rendre la science connue facilement accessible à divers États d'Afrique de l'Ouest et favoriser la collecte d'informations pour combler les lacunes de connaissances scientifiques.

Objectif 1.1 - Consolider les connaissances scientifiques sur l'impact de la récolte de viande sauvage aquatique sur les espèces inscrites aux CMS.

Action 1.1.1 – Produire une note d'information sur les connaissances scientifiques pour chaque pays, avec des liens vers des documents publiés et dans la langue appropriée à chaque pays.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève du Groupe de travail sur la viande sauvage aquatique (AWM WG). L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Action 1.1.2 – Rendre la note d'information disponible à tous les États de répartition du Plan d'action

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
N/A	N/A	N/A	N/A

Cette action relève de la responsabilité du Secrétariat de la CMS.

Objectif 1.2 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 1.2.1 – Évaluer les connaissances scientifiques par rapport à la répartition des espèces connues dans chaque État de répartition et identifier les lacunes des connaissances scientifiques

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

One Range State (Nigeria) a rapporté des progrès concernant cette action. Au Nigeria, des actions limitées sur des activités de recherche globales ont été prises en raison d'un financement insuffisant. Le Nigeria a rapporté qu'il y avait peu de documentation scientifique complète sur l'état de la viande sauvage aquatique, cependant, de nombreux reportages médiatiques sur la surexploitation et la menace pour la faune aquatique, des rapports sur les interventions de différents acteurs de la conservation pour sensibiliser et sauver certaines espèces menacées, ainsi que d'autres recherches basées sur les espèces et les habitats qui doivent encore être rassemblées. Le Burkina Faso et le Togo ont invoqué le manque de moyens financiers comme raison de l'absence d'action.

Ces références étaient proposées :

Abass, K. O., Seriki, A. K., Orebiyi, E. O., Ewuyemi, O. & Adeseja, O. (2020). Socio-Economic Aspect of African Manatee (*Trichechus Senegalensis*) Hunting and Capturing in Parts of Ogun

and Ondo State, Southwest Nigeria. American Journal of Agricultural and Biological Sciences, 15(1), 107-117. <https://doi.org/10.3844/ajabssp.2020.107.117>

Ajah, P., Georgewill, M., & Ajah, M. (2006). The food and feeding habits of five freshwater and brackish-water fish species in Nigeria. African Journal of Aquatic Science, 31(2), 313–318. <https://doi.org/10.4314/ajas.v31i2.19717>

Bradley, B. Byrd, K. A. Atkins, M. et al. (2020). Fish in food systems in Nigeria: A review. Penang, Malaysia: WorldFish. Program Report: 2020-06

1.2.2 Identifier et approcher les principales institutions scientifiques et mener des campagnes conjointes de collecte de fonds avec elles pour promouvoir leurs contributions au Plan d'action en menant des projets de recherche clés sur les lacunes d'information les plus urgentes, telles que :

Action 1.2.2 – Identifier et approcher les principales institutions scientifiques et mener des campagnes de collecte de fonds conjointes avec elles afin de promouvoir leurs contributions au Plan d'action en menant des projets de recherche clés sur les lacunes d'information les plus urgentes, telles que :

- *les aspects socioculturels de la récolte et de la consommation de viande sauvage aquatique, y compris le rôle des systèmes tabous ;*
- *Rôles nutritionnels fournis par la viande sauvage aquatique ;*
- *des évaluations quantitatives de la consommation et du commerce de viande sauvage aquatique afin de mieux comprendre la demande et les voies commerciales ;*
- *la durabilité écologique des récoltes actuelles, ainsi que des paramètres de population, des processus et des stratégies de gestion fondées sur la science nécessaires pour surmonter les problèmes, notamment face aux impacts du changement climatique sur les habitats ;*
- *la conception et les essais de méthodes de pêche visant à minimiser et finalement éliminer la mortalité des prises accessoires ;*
- *l'utilisation de viande sauvage aquatique comme appât pour d'autres pêcheries commerciales et la possibilité d'utiliser des appâts alternatifs pouvant être obtenus de manière durable ; et*
- *Routes migratoires pour la mégafaune aquatique dans le but de mieux comprendre le rôle de l'immigration et de l'émigration dans les populations utilisées pour la viande sauvage aquatique.*
- *Incidence et impact des zoonoses aquatiques (approche de santé unique et définition des mesures d'atténuation appropriées)*

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
N/A	N/A	N/A	N/A

Cette action relève du Groupe de travail sur la viande sauvage aquatique (AWM WG).

Action 1.2.3 – Encourager la création et l'expansion d'un réseau d'experts appropriés et d'acteurs locaux disposant d'informations importantes, spécifiquement, mais sans s'y limiter, au sein du Groupe de travail sur la viande sauvage aquatique de la CMS et du Réseau de la faune aquatique d'Abidjan (travaillant en étroite collaboration avec d'autres réseaux importants en Afrique de l'Ouest) pour soutenir les États de répartition dans la mise en œuvre du Plan d'action.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

N/A	N/A	N/A	N/A
-----	-----	-----	-----

Cette action relève du Groupe de travail sur la viande sauvage aquatique (AWM WG).

Thème 2 – Comprendre les facteurs et les pressions liées à la récolte de viande sauvage aquatique

Objectif thématique sur 5 ans : Développer une compréhension plus profonde des facteurs et des pressions liés à la récolte de viande sauvage aquatique afin de mieux orienter les solutions.

Objectif 2.1 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 2.1.1 Préparer une note d'information pertinente pour les régions d'Afrique de l'Ouest sur l'importance de la viande sauvage aquatique comme aliment local avec des préférences d'espèces pour certains pays, en mettant l'accent sur les espèces protégées et les espèces les plus touchées, en établissant la situation sur le terrain afin de soutenir et permettre aux autorités compétentes d'agir.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
N/A	N/A	N/A	N/A

Cette action relève des institutions de recherche, des ONG et des agences gouvernementales avec le soutien du groupe de travail AWM.

Action 2.1.2 Rechercher et publier la relation entre l'offre, la demande et les bénéficiaires de la récolte illégale de viande sauvage aquatique.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
N/A	N/A	N/A	N/A

Cette action relève de la responsabilité du groupe de travail AWM et d'autres institutions de recherche.

Action 2.1.3 Rechercher et publier (en français et en anglais) une meilleure compréhension des flottes de pêche illégales, non déclarées et non réglementées (INDN) et de petite échelle pêchant dans la région par des flottes d'eaux éloignées en lien avec la sécurité alimentaire, et lorsque ces informations ne sont pas disponibles, pour souligner la nécessité de collecter ces données.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
N/A	N/A	N/A	N/A

Cette action relève de la responsabilité du groupe de travail AWM et d'autres institutions de recherche.

Action 2.1.4 Préparer une note d'information sur la vulnérabilité des écosystèmes aquatiques de la région aux impacts du changement climatique et de la perte de biodiversité.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève du Gouvernement de Travail de l'AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Objectif 2.2 : Mieux comprendre les facteurs socioux, politiques et institutionnels qui poussent la récolte illégale de viande sauvage aquatique dans la région

Action 2.2.1 Préparer une note d'information, par pays, sur les systèmes socioécologiques de la région, en mettant l'accent sur la gestion et la gouvernance traditionnelles de la faune.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Aucun État de répartition n'a rapporté de progrès concernant cette action. Le Burkina Faso et le Togo ont invoqué le manque de moyens financiers comme raison de l'absence d'action.

Action 2.2.2 Préparer une note d'information sur les tendances démographiques résultant de la croissance de la population humaine et des migrations humaines internes.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Aucun État de répartition n'a rapporté de progrès concernant cette action. Le Burkina Faso et le Togo ont invoqué le manque de moyens financiers comme raison de l'absence d'action.

Objectif 2.3 : Diffuser les informations essentielles aux décideurs politiques, aux agences halieutiques et aux gestionnaires de la faune dans toute la région.

Action 2.3.1 Élaborer une stratégie pour la diffusion des informations générées dans le cadre des actions 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2 (locales, régionales, nationales, etc.).

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève du Gouvernement de Travail de l'AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Action 2.3.2 Élaborer une stratégie de collecte de fonds pour soutenir la stratégie de diffusion, en ciblant et en travaillant avec les donateurs et financeurs (FAM, Banque africaine de développement, etc.) et coordonner avec les stratégies régionales pertinentes (telles que la Stratégie ouest-africaine de la CEDEAO pour la lutte contre la faune).

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
N/A	N/A	N/A	N/A

Cette action relève de la responsabilité du Secrétariat de la CMS.

Action 2.3.3 Rassembler le résumé et les informations publiées générées dans le cadre des actions 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2, résumer dans des formats appropriés pour différents publics et les distribuer aux institutions nationales de la pêche et de la faune sauvage de toute la région (tel que défini dans la stratégie @2.3.1). Générer des propositions de financement pour soutenir les points focaux afin d'accroître la capacité régionale.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève de la responsabilité du WG AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS et d'autres institutions et acteurs. L'AP prévoit que les points focaux du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Un État de la région (Nigeria) a rapporté des progrès concernant cette action. Le Burkina Faso a déclaré un manque de moyens financiers comme freinant les progrès. Les actions rapportées par le Nigeria seront coordonnées par le point focal régional et d'autres parties prenantes.

Thème 3 – Comprendre l'intersection entre la pêche et l'environnement (national et international) et créer des liens plus forts

Objectif thématique sur 5 ans : Développer une compréhension plus profonde de l'importance de la région dans le monde, traiter les incohérences de la gestion et les opportunités de synergies et d'amélioration de la gestion.

Objectif 3.1 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 3.1.1 S'appuyant sur les informations fournies dans les actions 1.1 et 2.3, poursuivre les recherches et créer un résumé de trois pages de la richesse de la biodiversité faunique aquatique et des stocks de poissons, l'importance des deux éléments pour la sécurité alimentaire et la stabilité économique, ainsi que le rôle que jouent les écosystèmes aquatiques ouest-africains dans un contexte écologique plus large, tout en établissant des liens importants avec les conventions internationales (CITES, CBD, etc.).

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
N/A	N/A	N/A	N/A

Cette action relève de la responsabilité du groupe de travail AWM ainsi que des institutions régionales de recherche et d'académie.

Action 3.1.2 Élaborer une note d'information sur les différentes agences internationales, régionales et nationales, ainsi que les ONG pertinentes, en mettant l'accent sur l'environnement (CEDEAO, UA, BAD, FAO, etc.), et identifier les incohérences.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève du Gouvernement de Travail de l'AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Action 3.1.3 Élaborer une note d'information sur les opportunités pour les agences internationales, régionales et nationales afin de mieux traiter la récolte illégale de viande sauvage aquatique.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève du Gouvernement de Travail de l'AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Objectif 3.2 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 3.2.1 Élaborer une note d'information sur les mandats de la CITES, de la CMS et des Conventions d'Abidjan, ainsi que sur les rôles des Parties et des observateurs, afin de créer un signal fort avec des détails efficaces pour l'action des agences.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève de la responsabilité du Gouvernement de Travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la CBI et de la FAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Aucun État de répartition n'a rapporté de progrès concernant cette action. Le Nigeria a noté que les actions devaient être coordonnées par le point focal régional et les autres parties prenantes, telles que le NCF et le NIOMR ; cependant, un financement limité pour les parties prenantes afin de respecter les obligations de recherche et les résultats techniques était considéré comme un défi. Le Burkina Faso a déclaré que le manque de moyens financiers freinait le progrès.

Objectif 3.3 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 3.3.1 Rencontrer en région, en ligne, afin d'explorer les opportunités de synergies entre agences et d'élargir le plan d'action en conséquence.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Aucun État de répartition n'a rapporté de progrès concernant cette action. Le Nigeria a noté que les actions devaient être coordonnées par le point focal régional et les autres parties prenantes, telles que le NCF et le NIOMR ; cependant, un financement limité pour les parties prenantes afin de respecter les obligations de recherche et les résultats techniques a été cité comme raison d'une action limitée. Le Burkina Faso a invoqué le manque de moyens financiers comme raison de l'absence d'action.

Thème 4 – Favoriser des solutions communautaires et renforcer la loi et l'application de la loi là où c'est nécessaire

Objectif sur 5 ans : favoriser des solutions communautaires et renforcer la loi et l'application de la loi là où c'est nécessaire.

Objectif 4.1 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 4.1.1 Identifier, documenter et publier des exemples de bonnes pratiques de conservation des espèces menées par la communauté et de gestion appropriée de la viande sauvage aquatique dans toute la région, afin d'utiliser comme outil de sensibilisation (décideurs politiques et communauté).

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève de la responsabilité du Gouvernement de Travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la CBI et de la FAO. L'AP prévoit que les points focaux du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Aucun État de répartition n'a rapporté de progrès concernant cette action. Le Burkina Faso a indiqué le manque de moyens financiers comme raison de l'absence d'action. Le Nigeria a noté que l'action devait être coordonnée par le point focal régional et les autres parties prenantes, telles que la NCF et le NIOMR. Le NCF mène des efforts communautaires en cours pour évaluer la présence et la répartition des tortues marines et d'autres biodiversité marines à Lagos et Bayelsa. Cependant, des mesures limitées ont été prises en raison du manque de financement, limitant l'expansion de ces activités à d'autres sites.

Référence : https://web.facebook.com/NCFNigeria/posts/recent-activities-from-the-ncflfz-sea-turtle-conservation-project-highlight-the-/968283732008216/?_rdc=1&_rd#

Action 4.1.2 Rencontrez ces communautés pour trouver des apprentissages communs et des solutions pouvant être appliquées ailleurs.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève de la responsabilité du Gouvernement de Travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de

la CBI et de la FAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Action 4.1.3 Reconditionner les informations générées dans les actions 1.1, 2.3 et 3.1, et traduire dans les langues locales appropriées.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève de la responsabilité du Gouvernement de travail de l'AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la CIO, de la FAO, des ONG locales, de la société civile et des universités. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

One Range State (Nigeria) a rapporté des progrès concernant cette action. Le Nigeria a noté qu'il prévoyait d'élaborer une proposition documentant les connaissances communautaires basées sur la communauté, les normes et pratiques culturelles, la gouvernance locale et les approches de conservation.

Action 4.1.4 Développer et mettre en œuvre un programme dédié pour diffuser ces enseignements communs à d'autres communautés, favorisant une adoption plus large de solutions communautaires (notamment via des radios communautaires, des brochures, etc.) et facilitant les voyages d'échange entre communautés.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève de la responsabilité du Gouvernement de travail AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la CIW, de la FAO, des ONG locales et de la société civile. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Deux États de la zone (Ghana et Nigeria) ont fait rapport des progrès concernant cette action. Au Ghana, l'engagement des médias a été encouragé, notamment par des programmes réguliers de radio et de télévision pour sensibiliser les communautés et autres parties prenantes clés. Le Nigeria a noté qu'il prévoyait d'élaborer une proposition documentant les connaissances communautaires basées sur la communauté, les normes et pratiques culturelles, la gouvernance locale et les approches de conservation.

Objectif 4.2 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 4.2.1 S'appuyant sur les stratégies internationales et régionales existantes, établir et mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre le braconnage pour la viande sauvage aquatique dans chaque pays, axée sur l'engagement auprès des communautés.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Un État de zone (Ghana) a rapporté des progrès concernant cette action. Le Ghana a signalé des patrouilles intensives anti-braconnage ainsi que des arrestations et poursuites contre les délinquants dans les zones protégées et les sites Ramsar. Le Nigeria a noté que cette action serait coordonnée par le point focal national et les autres parties prenantes, telles que la NCF et le NIOMR.

Action 4.2.2 Élaborer un plan régional et des outils qui renforcent et soutiennent la capacité institutionnelle nationale pour une application et un suivi efficaces et efficaces de la récolte illégale de viande sauvage aquatique.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Aucun État de répartition n'a rapporté de progrès concernant cette action. Le Nigeria a noté que cette action serait coordonnée par le point focal national et les autres parties prenantes, telles que la NCF et le NIOMR.

Action 4.2.3 Créer une synergie d'action pour soutenir les États afin d'atteindre les objectifs 30x30 du CDB concernant les aires protégées et une gouvernance communautaire appropriée de la conservation dans la région, en impliquant les communautés locales, en tenant compte des aspects socioéconomiques et écologiques ainsi que de la gouvernance participative.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Un État de zone (Ghana) a rapporté des progrès concernant cette action. Au Ghana, des zones de gestion des ressources communautaires (CREMA) ont été créées pour favoriser la collaboration et protéger les espèces. Le Nigeria a noté que cette action serait coordonnée par le point focal national en collaboration avec d'autres parties prenantes à l'échelle régionale et mondiale.

Thème 5 – Sensibiliser et promouvoir le changement de comportement afin d'améliorer la protection des espèces utilisées comme viande sauvage aquatique.

Objectif sur 5 ans : Transformer les attitudes des communautés envers la protection des espèces utilisées comme viande sauvage aquatique et la propriété locale des mesures de conservation

Objectif 5.1 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 5.1.1 Réaliser une analyse de l'enquête sur les connaissances et les attitudes avec les communautés locales.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Deux États de répartition (Nigeria et Togo) ont rapporté des progrès concernant cette action. Togo a rapporté l'organisation de réunions de sensibilisation avec des pêcheurs dans les communautés côtières. Cependant, Togo déclara que leurs progrès étaient limités en raison d'un manque de moyens financiers. Le Burkina Faso a également invoqué le manque de moyens financiers comme raison de l'absence d'action. Le Nigeria a rapporté qu'il élabore une proposition pour documenter les connaissances communautaires fondées sur la communauté, les normes et pratiques culturelles, la gouvernance locale et les approches de conservation.

Action 5.1.2 Développer un programme d'éducation et de communication environnementale (CEE) pour promouvoir des changements positifs d'attitudes et de comportements afin de réduire la récolte de viande sauvage aquatique.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Trois États de la zone (Ghana, Nigeria et Togo) ont rapporté des progrès concernant cette action. Le Burkina Faso a invoqué le manque de moyens financiers comme raison de l'absence d'action. Au Ghana, des affiches et panneaux d'information dans les zones protégées et les sites Ramsar ont été développés à des fins éducatives afin de réduire le braconnage et d'imposer des saisons de chasse fermées. Le Nigeria a souligné qu'ils s'inscrivent dans les plateformes d'éducation à la conservation existantes mises en œuvre par les acteurs de la conservation. Togo a rapporté qu'il y avait des actions en cours.

Action 5.1.3 Accroître la capacité, l'échange d'informations, le plaidoyer et la sensibilisation du public à différents

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Trois États de répartition (Ghana, Nigeria et Togo) ont rapporté des progrès concernant cette action.

Le Nigeria a souligné qu'il vise à renforcer les capacités des praticiens de la conservation dans les stratégies côtières et marines. Le Nigeria a rendu compte du renforcement des capacités des praticiens de la conservation en matière de recherche et de sensibilisation côtières et marines. Le Togo a rapporté la formation de « gardes éco-gardes » côtiers et la sensibilisation des communautés côtières en collaboration avec des ONG telles qu'AGBO-ZEGUE, ERD et la Société Lomé Container Terminal (LCT).

Thème 6 – Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement durable pour la conservation des espèces utilisées comme viande sauvage aquatique

Objectif thématique sur 5 ans : Établir des mécanismes de financement durables pour la protection des espèces utilisées comme viande sauvage aquatique.

Objectif 6.1 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 6.1.1 Cartographier les donateurs ayant des intérêts géographiques et thématiques convergents pour la conservation des espèces de viande sauvage aquatique.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève du Gouvernement de Travail de l'AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Trois États de répartition (Burkina Faso, Ghana et Togo) n'ont signalé aucun progrès concernant cette action. Le Burkina Faso a invoqué le manque de moyens financiers pour justifier l'absence d'action. Le Nigeria a rapporté qu'ils coordonnent et mettent en relation les parties prenantes de la conservation avec des donateurs potentiels.

Action 6.1.2 Créer une base de données de collecte de fonds.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève du Gouvernement de Travail de l'AWM en collaboration avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN et de la FAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Action 6.1.3 Établir des mécanismes institutionnels pour la collecte de fonds durable et la gestion des fonds acquis.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
N/A	N/A	N/A	N/A

Cette action relève du Gouvernement de travail AWM après consultation avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la FAO et de la CEDEAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Action 6.1.4 Promouvoir la stratégie de financement auprès des partenaires financiers (documents de plaidoyer).

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo
N/A	N/A	N/A	N/A

Cette action relève du Gouvernement de travail AWM après consultation avec les points focaux de la CMS, de la CITES, de la Convention d'Abidjan, de Ramsar, de l'UICN, de la FAO et de la CEDEAO. L'AP prévoit que les points focales du CMS collaboreront avec le groupe de travail AWM et seront contactés en temps voulu.

Objectif 6.2 : Identifier et combler les lacunes dans les connaissances scientifiques.

Action 6.2.1 Financer et recruter un coordinateur régional pour soutenir les points focaux CMS dans la mise en œuvre du Plan d'Action.

Burkina Faso	Ghana	Nigeria	Togo

Cette action relève des agences donatrices et des points focaux du CMS. Aucun État de répartition n'a rapporté de progrès concernant cette action. Le Burkina Faso a indiqué le manque de moyens financiers comme raison de l'absence d'action.